

Direction Commande publique

OBJET : CESSION D'UN VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULE 6147 PH 07
SUITE A UNE VENTE AUX ENCHERES SUR LE SITE AGORASTORE

VU les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE ,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société Deschamps Auto a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DECIDE

Article 1

La cession de la Clio suivante à la société Deschamps Auto domiciliée 17 avenue de Verdun, 04000 Digne les Bains, France.

Une Clio de marque Renault, immatriculé 6147 PH 07 du 02/04/2001 pour la somme de 1737 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société Deschamps Auto.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
le et informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de
Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON
CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 28 juillet 2022

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

